

# FABRIQUE D'EGLISE

79015

## Fabrique d'église Saint-Ghislain à HARMIGNIES

Numéro de Fabrique : 80704

Numéro d'entreprise : 0220702219

# BUDGET POUR L'EXERCICE 2021

Transmettre simultanément  
un exemplaire à l'Organe Représentatif agréé (Evêché)  
et à chaque Administration Communale concernée.  
Si votre F.E. est située sur plusieurs communes  
transmettre également un exemplaire au Gouverneur

Transmis à l'Organe Représentatif agréé  
et à l'Administration Communale de Mons, le 31/08/2020

**Le Secrétaire,  
QUAGHEBEUR Christiane**



**Le Président,  
LEBAILLY Paul**



Reçu à l'Organe Représentatif agréé, le .....

Reçu à l'Administration Communale de Mons, le .....

**Le Directeur Général,**

**Le Bourgmestre,**

**FABRIQUE D'EGLISE FABRIQUE D'EGLISE SAINT-GHISLAIN  
à HARMIGNIES  
Numéro BCE : 0220702219**

**ADRESSE OFFICIELLE DU SIEGE DE L'ETABLISSEMENT**

Nom de la Fabrique	FABRIQUE D'EGLISE Fabrique d'église Saint-Ghislain
Rue et n°	rue de Villers, 3
Code postal et localité	7022 HARMIGNIES
Téléphone / GSM	
Adresse mail	

**COORDONNEES DES MEMBRES**

**Président du Conseil**

Nom et prénom	Monsieur Paul LEBAILLY
Rue et n°	chemin des Mourdreux, 44
Code postal et localité	7000 MONS
Téléphone / GSM	0479/45.16.49
Adresse mail	lebailly.p@gmail.com

**Secrétaire du Conseil**

Nom et prénom	Christiane QUAGHEBEUR
Rue et n°	Nestor Dehon, 26
Code postal et localité	7030 Saint Symphorien
Téléphone / GSM	+32 496655356
Adresse mail	ch.quaghebeur@hotmail.com

**Trésorier**

Nom et prénom	Monsieur Emile KAISIN
Rue et n°	rue de Villers, 3
Code postal et localité	7022 HARMIGNIES
Téléphone / GSM	0472.87.86.67
Adresse mail	emilekaisin@skynet.be

**ADRESSE DE CORRESPONDANCE DE L'ETABLISSEMENT**

CHEZ LE PRESIDENT
-------------------

Fait le ...27/08./2020./..... à HARMIGNIES

Le Secrétaire,

Le Président,

## CALCUL DE L'EXCEDENT OU DU DEFICIT PRESUME DE L'EXERCICE PRECEDENT

ACTIF		PASSIF	
Boni du compte pénultième (2019)	7.483,90	Déficit du compte pénultième (2019)	
Boni du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)		Déficit du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)	10,00
Crédit inscrit à l'article 52 des dépenses du budget précédent (2020)		Crédit inscrit à l'article 20 des recettes du budget précédent (2020)	5.345,82
TOTAL A	7.483,90	TOTAL B	5.355,82
<b>BONI PRÉSUMÉ : (A-B)</b>	<b>2.128,08</b>	<b>MALI PRÉSUMÉ : (B-A)</b>	

Si A est plus élevé que B, la différence constitue un "Boni présumé"  
à inscrire à l'article 20 des Recettes

Si B est plus élevé que A, la différence constitue un "Mali présumé"  
à inscrire à l'article 52 des Dépenses

### OBSERVATIONS ET EXPLICATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE

#### Motif des changements proposés

**- Justification des dépenses reprises aux articles 1 à 15 dont le montant est supérieur à l'exercice pénultième.**

D12 : après des années sans renouvellement, nous devons prévoir l'achat d'une nouvelle chasuble

D11c : suite à la pandémie, nous devons prévoir l'achat de masques et de désinfectant

**- Justification des dépenses reprises aux articles 16 à 26 : base horaire (en 40ème).**

D17 et D19 : continuation des contrats du sacristain et de l'organiste

**- Justification des travaux d'entretien.**

D27 : des infiltrations d'eau dans le bas de la porte d'entrée de l'église provoquent le pourrissement du chêne. Des tentatives de colmatage avec des mastics n'arrêtent pas la dégradation. Une réparation sérieuse s'impose avant que le cadre de la porte ne souffre. C'est un travail difficile et important pour lequel nous avons eu un devis (7.020€).

D30 : provision pour visite de toiture et intervention urgente éventuelle

Les autres dépenses d'entretien correspondent aux contrats annuels (orgue, horloge, chauffage, extincteurs, ...).

**- Justification des travaux extraordinaires.**

## RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Allocations inscrites au budget de 2021 par la Fabrique 3	Allocations modifiées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	Le Conseil communal 5
<b>CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES</b>				
<b>Recettes ordinaires</b>				
1. Loyers de maisons				
2. Fermage biens en argent				
3. Fermage en nature				
4. Rentes foncières (argent)				
5. Rentes en nature				
6. Revenus de fondations				
7. Revenus des fermages	693,79	800,00		
8. Intérêts de fonds hypoth.				
9. Intérêts en rentes Etat				
10. Intérêts Belfius				
11. Intérêts d'autres valeurs				
12. Coupes de bois				
13. Produits du cimetière				
14. Produits des chaises	112,48	140,00		
15. Produits des troncs				
16. Droits inhum. et mariages	240,00	200,00		
17. Supplément communal	16.702,21	24.073,02	29 756,02	
18. Autres recettes ordinaires				
18a. Quote-part trav. ONSS	540,66	580,00		
18b. Précompte profess. retenu				
18c. Droits location de chasse				
18d. Mise disposition église	125,00	125,00		
18e. Autres recettes ordinaires				
<b>Total CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>18.414,14</b>	<b>25.918,02</b>	25 901,02	
<b>CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>				
<b>Recettes extraordinaires</b>				
19. Boni exercice précédent	8.976,71			
20. Boni présumé exercice précédent		2.128,08	2 128,08	
21. Emprunts				
22. Vente de biens				
23. Remboursement de capitaux				
24. Donations, legs				
25. Subsidés extr. commune				
26. Subsidés extr. Province				
27. Subsidés extraord. Etat				
28. Autres				
28a. Solde subside ordinaire				
28b. Solde subside extraord.				
28c. Indemnité Assur.Trav.Extr				
28d. Recettes extraordinaires				
<b>Total CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>8.976,71</b>	<b>2.128,08</b>	2 128,08	
<b>RECAPITULATION</b>				
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	18.414,14	25.918,02	25 901,02	
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	8.976,71	2.128,08	2 128,08	
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>27.390,85</b>	<b>28.046,10</b>	28 039,10	

## DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	Le Conseil communal 5
<b>CHAPITRE I - DEPENSES</b>				
<b>Objets de consommation</b>				
1. Pain d'autel		50,00		
2. Vin	79,86	10,00		
3. Cire, encens, chandelles	122,57	50,00		
4. Huile pour lampe ardente				
5. Eclairage	766,62	850,00		
6. Autres				
6a. Combustible chauffage	1.016,78	1.300,00		
6b. Eau	334,01	400,00		
6c. Saintes huiles				
6d. Ornementation florale				
<b>Entretien du mobilier</b>				
7. Entretien ornements		10,00		
8. Entretien meubles église		10,00		
9. Blanchissage du linge	229,50	10,00		
10. Nettoyement église(Produits)	15,48	20,00		
11. Documents épiscopaux				
11a. Autres : Matériel d'entretien		10,00		
11b. Documentation Aide aux fabriciens				
11c. Désinfectant et masques		200,00		
11d. Autres				
11e. Autres				
<b>Autres frais nécessaire à la célébration du culte</b>				
12. Achat ornements et vases		700,00		
13. Achat meubles & ustensile	245,49	10,00		
14. Achat linge d'autel		20,00		
15. Achat livres liturgiques	72,50	100,00		
<b>Total CHAPITRE I - DEPENSES</b>	<b>2.882,81</b>	<b>3.750,00</b>		
<b>CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES</b>				
<b>Gages et traitements</b>				
16. Traitement brut clerc				
17. Traitement du sacristain	1.548,36	1.800,00		
18. Traitement des chantres				
19. Traitement de l'organiste	3.867,84	4.200,00		
20. Traitement du souffleur				
21. Traitement enfants choeur	54,50	54,50		
22. Traitement des sonneurs				
23. Traitement porte-croix				
24. Traitement du bedeau				
25. Charges nettoyeuse ALE	1.204,45	600,00		
26. Traitement nettoyeuse				
<b>REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires</b>	<b>6.675,15</b>	<b>6.654,50</b>		

## DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
<b>REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires Réparations d'entretiens</b>	<b>6.675,15</b>	<b>6.654,50</b>		
27. Entr. et répar. église	717,26	8.000,00		
28. Entr. et répar. sacristie				
29. Entr. et répar. cimetière				
30. Entr. et rép. presbytère	509,19	1.000,00		
31. Entr.rép.autres propriété				
32. Entr. et répar. orgue	1.487,09	800,00		
33. Entr. et répar. cloches				
34. Entr. et répar. horloge	148,23	250,00		
35. Autres				
35a. Entr.et rép app.chauffage	385,25	700,00		
35b. Entr. et rép. extincteur	126,97	150,00		
35c. Entreprise de nettoyage		100,00		
35d. Entretien des abords	1.487,26	300,00		
<b>Dépenses diverses</b>				
36. Suppl. traitement curé				
37. Suppl. traitement vicaire				
38. Indemnité prêtre habitué				
39. Honoraires prédicateurs				
40. Abon. Eglise de Tournai	244,00	244,00		
41. Remise allouée trésorier	60,00	60,00		
42. Remise allouée à l'Evêché				
43. Acquit ann. messes, etc..	105,00	105,00	98	
44. Rmbt pret 07 paroisse				
45. Papiers, plumes, encre		50,00		
46. Frais de correspondance	37,43	30,00		
47. Contributions	223,70	300,00		
48. Assurance incendie	880,72	1.000,00		
49. Fonds de réserve				
50. Autres dépenses ordinaires				
50a. Charges sociales versées	2.622,93	3.000,00		
50b. Précompte profess. versé				
50c. Avantages sociaux bruts	866,58	1.000,00		
50d. Ass.Responsabilité Civile	50,00	55,00		
50e. Assurance Loi	115,17	140,00		
50f. Ass. R.C. objective		55,00		
50g. Médecine du Travail				
50h. SABAM	50,60	50,60		
50j. Charge emprunts Ville				
50k. Reprobél+Rém. équitable	22,00	22,00		
50l. Maintenance infomatique		30,00		
50m. frais bancaires	209,61	200,00		
<b>Total CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>17.024,14</b>	<b>24.296,10</b>	24.289,10	

## DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	Le Conseil communal 5
<b>CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES</b>				
<b>Dépenses extraordinaires</b>				
51. Déficit exercice précédent				
52. Déficit présumé exercice précédent				
53. Placement de capitaux				
54. Achat ornements, etc...				
55. Décoration & embel.église				
56. Grosses répar. église				
57. Grosses répar. cimetière				
58. Grosses répar. presbytère				
59. Grosses rép.autres propr.				
60. Frais divers				
61. Dépenses rejetées antér.				
62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62a. Dép.ord. exerc. antérieur				
62b. Dép. ord. exerc.antérieur				
62c. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62d. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
63a. Dép.extra.exerc.antérieur				
63b. Dép.extra.exerc.antérieur				
<b>Total CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

RECAPITULATION				
CHAPITRE I - DEPENSES	2.882,81	3.750,00	3.750	
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	17.024,14	24.296,10	24.296,10	
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	0,00	0,00	0	
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>	<b>19.906,95</b>	<b>28.046,10</b>	<b>28.039,10</b>	

RECETTES	27.390,85	28.046,10	28.039,10	
DÉPENSES	19.906,95	28.046,10	28.039,10	
<b>EXCÉDENT</b>	<b>7.483,90</b>	<b>0,00</b>		

Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique, à HARMIGNIES, le .....

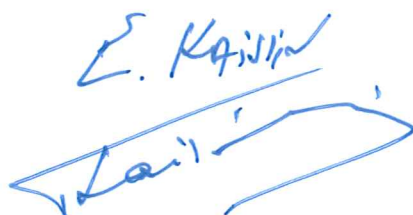
*Le Secrétaire,*  
**QUAGHEBEUR Christiane**



*Le Président,*  
**LEBAILLY Paul**



*Les autres Membres,*




**Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église Fabrique d'église Saint-Ghislain de HARMIGNIES**

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du 27 août 2020, le trésorier a élaboré le projet de budget, pour l'exercice 2021 ;

Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire, qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice prochain et que les allocations prévues dans les articles de dépenses sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>:** Le budget de la Fabrique d'église , pour l'exercice 2021, est arrêté par ...4.... voix pour, .....0... voix contre et ..0..... abstentions comme suit :

Recettes ordinaires totales	25.918,02 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	24.073,02 €
Recettes extraordinaires totales	2.128,08 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	2.128,08 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.750,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	24.296,10 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	28.046,10 €
Dépenses totales	28.046,10 €
Résultat comptable	0,00 €

**Art 2 :** En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du budget est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément

- Au Conseil communal de la Commune de Mons ;
- A l'Organe représentatif du culte reconnu. Diocèse de Tournai.

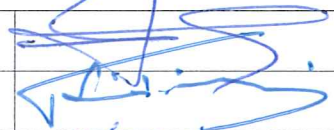


**Art 3 :** Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires
- un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales
- un état détaillé de la situation patrimoniale
- un tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires



- un relevé des célébrations culturelles privées prévues avec les tarifications d'application.

Raison d'être de la non transmission de certaines pièces justificatives :

<b>Le Secrétaire</b>	<b>Christiane Quaghebeur</b>		
<b>Le Trésorier</b>	<b>Emile Kaisin</b>		
<b>Le Président</b>	<b>Paul Lebailly</b>		
<b>Autre membre présent</b>	<b>Jean-Pierre Gobert</b>		
<b>Autre membre présent</b>			

Fabrique d'église Saint-Ghislain

4022 HARMIGNIES

Trésorerie au 06/08/2020

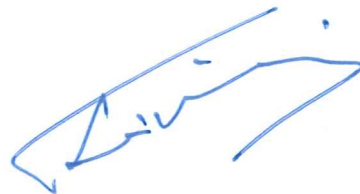
Compte courant BELFIUS BE08 0969 6900 0113 : 15.762,07€

Compte Keytrade Bank BE69 6511 5603 1778 : 2.820,21€



P. Lebailly

President



E. Kaisin

trésorier

IDENTIFICATION ET DROITS ÉVENTUELS DU OU DES PROPRIÉTAIRES

MAIRIE DE LA FABRIQUE D EGLISE DE LA PAROISSE SAINT-GHISLAIN A MONS/HARMIGNIES/  
2 MONS GRAND RUE

*supplémentaire* *numéros ~ 570?* *Nouveau coefficient*  
*ancien 2.000* *pour l'ancien 3.55*  
*(N° 3709)*

SITUATION DE LA PARCELLE (rue et numéro ou lieu-dit) Détails complémentaires (1)	Wateringue	Désignation cadastrale		Nature de la propriété (1) (4)	SUPERFICIE			Classement et revenu à l'ha ou année de la fin de construction (2)	Revenu cadastral	
		Section	Numéro de la parcelle		ha	a	ca		Code (3)	Montant
LA MONTAGNE } <i>NOUVEAU 2,70</i>		A	68	TERRE		21	50	1B 066	1F	14
LA MONTAGNE		A	123	TERRE		30	10	1 074	1F	22
HAYETTES } <i>2,54 - NOUVEAU 0</i>		A	461	TERRE		16	90	2C 057	1F	9
HAYETTES } <i>NOUVEAU 0</i>		A	467	TERRE	1	06	60	1B 066	1F	70
BAGNECAMP } <i>MOUTIER 2,70</i>		B	133 A	TERRE		57	50	2C 057	1F	32
GRAND RIEN NE VAUT } <i>EST DANTIER A</i>		B	352	TERRE		70	30	3D 050	1F	35
GROUETTE } <i>LOWICOL 3,00</i>		D	227	PATURE		07	20	2 066	1F	4
LA SAMME } <i>SACMAIN 2,31</i>		D	287	PATURE		22	90	2 066	1F	15
CHEE DE BEAUMONT 434		C	161 L	PRESBYTERE	N	05	68	0001	2G	723
CHEE DE BEAUMONT + 430		C	161 M	BIBLIOTH.	N	00	42	0001	2G	24
VILLAGE		C	163 D	JARDIN	N	15	75	1 111	1G	17
R BASSE + 1 #PIE C161K		C	163 E	B.SCOLAIRE	N	00	15	1970	2G	0

TOTAL DE L'ARTICLE	REVENU CADASTRAL						SUPERFICIE		
	Revenu industriel		Revenu outillage		Revenu ordinaire		ha	a	ca
	non bâti	bâti	non bâti	bâti	non bâti	bâti			
imposable						201	3	33	00
immunisé						17	747	22	00

(2) (3) et (4) voir notice explicative au verso

Certifié conforme aux inscriptions de la matrice cadastrale

à l'ha et revenu cadastral exprimé en EUR

A Mons, le 17/09/2002

la demande : 2002035284 01012002 5303400122

L'agent délégué

5,25 EUR

VERSTERREN Nancy